

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le mardi 12 octobre 2021 à 14h

Au Tribunal Judiciaire de PONTOISE (95), 3 rue Victor Hugo - **EN UN SEUL LOT**

Dans un immeuble sis à **HERBLAY (95)**

**16 Esplanade des Frères Lumière**

*Cadastré section BN n° 461 & section ZM n° 34*

LOT DE COPROPRIÉTÉ NUMÉRO DEUX CENT DIX-SEPT (217) : **UN APPARTEMENT** de 48,20 M<sup>2</sup> (selon titre), au fond dans le dégagement de droite, en venant de l'ascenseur A2, commercialisé sous le n°3234, en duplex, comprenant, selon PV descriptif dressé les 1<sup>er</sup> et 8 février 2021 par Me LIEURADE : au niveau bas : entrée, séjour avec coin cuisine, salle d'eau/WC, escalier desservant le niveau haut ; au niveau haut : palier avec rangement, chambre, vide sur séjour, BALCON privatif. Superficie loi Carrez : **48,67 M<sup>2</sup>**. (lot de volume 2). Et les 130/10.000èmes des PCG. Selon PV, les lieux sont occupés par le propriétaire.

Lot de volume 3 : LOT DE COPROPRIÉTÉ NUMÉRO TROIS MILLE CENT TRENTE CINQ (3135) : **UNE AIRE DE STATIONNEMENT** n° 3916, au 2<sup>ème</sup> sous-sol, Bât. unique, escalier 1 à 4. Et les 70/10.000èmes des PCG.

LOT DE COPROPRIÉTÉ NUMÉRO TROIS MILLE CENT TRENTE SIX (3136) : **UNE AIRE DE STATIONNEMENT** n° 3915, au 2<sup>ème</sup> sous-sol, Bât. unique, escalier 1 à 4. Et les 70/10.000èmes des PCG.

Cette vente a lieu à la requête du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES de l'immeuble CŒUR BAYONNES Ilôt 2A LOGEMENTS, et du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES de l'immeuble CŒUR BAYONNES, Ilôt 2A PARKINGS, tous deux sis à HERBLAY (95), représentés par leur syndic, le Cabinet LOISELET Père, Fils et F. DAIGREMONT, SA au capital de 3.000.000 €, immatriculé au RCS de NANTERRE sous le numéro 542 061 015, dont le siège social est 67 Route de la Reine (92100) BOULOGNE BILLANCOURT, pris en la personne de ses représentants légaux domiciliés en son agence 3 allée Hector Berlioz (95) FRANCONVILLE, ayant pour avocat Maître Marie-Yvonne LAFAIX-GUYODO, Avocat au Barreau du Val d'Oise.

**MISE À PRIX : 12.500 €** (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente.

**CONSIGNATIONS POUR ENCHERIR (en 2 chèques de banque) : 3.000 €** (à l'ordre du Bâtonnier) **et 12.000 €** (à l'ordre de la CARPA) à valoir sur les frais, droits et émoluments. Se munir d'une pièce d'état civil ou d'un extrait KBIS récent.

Fait et rédigé à PONTOISE, le 24 août 2021 par l'avocat poursuivant, Signé Maître Marie-Yvonne LAFAIX GUYODO

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : ▶ À Maître Marie-Yvonne LAFAIX GUYODO, Avocat au Barreau du Val d'Oise, 13 quai Bucherelle (95300) PONTOISE, TEL. 01.30.30.50.82., dépositaire d'une copie du CCV ▶ À Maître Valérie GARÇON, Avocat au Barreau de la Seine St-Denis, membre de la SCP W2G AVOCATS, 21 av. du G<sup>al</sup> de Gaulle (93110) ROSNY S/S BOIS, TEL. 01.48.54.90.87. ▶ Au Greffe du JEX du TJ de PONTOISE, où le CCV est déposé (N° RG 21/00063). ▶ Pour visiter : vendredi 24 septembre 2021 de 9h. à 10h. ▶ Sur INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr) - [www.licitor.com](http://www.licitor.com)